



# Construire son parcours de formation : structure et financement

## Objectifs

- *Acquérir et maîtriser la réglementation relative à la formation professionnelle continue et intégrer ses enjeux*
- *Elaborer le plan de développement de compétences au regard de la réglementation actuelle et des besoins de l'association*
- *Construire les outils et les référentiels associés*

**Programme en application de la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

## Programme

### ■ Les points clés du dispositif de formation et de son évolution en 2019

- L'impact de la loi sur la transformation de la formation : enjeux et objectifs
- Le schéma des différents dispositifs de formation en 2019
- Les partenaires de l'employeur et nouvelle gouvernance de la formation (OPCO et France Compétences) : réglementation, rôle et missions
- Le rôle du conseil en évolution professionnelle (CEP) dans l'accompagnement des salariés

### ■ Les outils de gestion de développement des compétences

- Une nouvelle définition de l'action de formation et ses conséquences pour l'entreprise
- Le bilan de compétences et la VAE : dernières évolutions
- L'entretien professionnel obligatoire pour tous les salariés et son état des lieux tous les six ans

### ■ Plan de formation (plan de développement des compétences) et réglementation

- Les obligations de l'employeur en matière de formation : apports des textes et de la jurisprudence
- Le plan de développement des compétences : quel contenu ?
- La distinction entre les actions de formation obligatoires et les autres actions du plan
- Les consultations obligatoires du CSE (ou du CE) sur la formation : obligations, contenu des informations, calendrier
- Le statut du salarié en formation dans le cadre du plan

### ■ Le compte personnel de formation (CPF)

- Le CPF: alimentation monétarisée et nouvelles modalités de mise en œuvre
- Les actions éligibles au CPF pour les salariés et suppression des listes
- La mise en œuvre du CPF par le salarié : objectif, modalités et financement
- L'abondement du CPF, rôle de l'entreprise et des branches professionnelles

### ■ Le CPF de transition

- Le principe et les modalités de mise en œuvre
- Les conditions à remplir et procédure à suivre
- Le financement et les coûts pris en charge par l'Opérateur de compétences.

#### Durée :

1 jour – 7 heures

#### Public :

Directions, chefs de service et toute personne concernée par le sujet

#### Prérequis : Aucun

#### Groupe : 12 personnes maximum

#### Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Etude de cas
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

**! Ce document n'est pas contractuel !**

*En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.*